

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2026

Ordre du jour :

1. 8751 Projet de loi portant approbation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID-21)
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 8671 Projet de loi portant création de la fonction de directeur adjoint au sein de la direction du contrôle financier et modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Marc Hansen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances

M. Marc Fiedler, de la Direction du contrôle financier
M. Jean-Claude Neu, Mme Sofia Tilotta, du ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission des Finances

*

1. 8751 **Projet de loi portant approbation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID-21)**

Le rapporteur présente l'avis du Conseil d'État et le contenu de son rapport qui est ensuite adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission choisissent le modèle de base pour les débats en séance plénière.

2. 8671 Projet de loi portant création de la fonction de directeur adjoint au sein de la direction du contrôle financier et modifiant la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État

Le rapporteur présente l'avis du Conseil d'État et le contenu de son rapport qui est ensuite adopté à l'unanimité.

Un courrier, communiqué aux membres de la Commission par email du 2 juillet 2026 et expliquant des modifications légistiques figurant dans le rapport, sera envoyé au Conseil d'État.

Les membres de la Commission choisissent le modèle de base sans discussion pour les débats en séance plénière.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact
